



DATE DE PUBLICATION : 6 MARS 2023

Le directeur régional Normandie

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Economie et du Réseau, le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Thierry GOMOT, Directeur départemental de la Manche et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Christelle GUIHENEUC, Adjointe au Directeur départemental de la Manche, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de SAINT LO. M. Thierry GOMOT reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de SAINT LO.

M. Thierry GOMOT peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Rouen, le 2 mars 2023

Eric VILLENEUVE